



# TERMES ET CONDITIONS

## EMISSION DE BONS ET D'OBLIGATIONS ASSIMILABLES DU TRÉSOR

**DU 26 MARS 2025**

**ETAT DU BURKINA**

## TERMES ET CONDITIONS BONS ET OBLIGATIONS ASSIMILABLES DU TRÉSOR DU BURKINA

Dénomination de l'émission	Titres 1 : BF000000xxxx-BAT-mars.26 Titres 2 : BF000000xxxx-OAT-mars.28 Titres 3 : BF000000xxxx-OAT-mars.30 Titres 4 : BF000000xxxx-OAT-mars.32
Nature des titres	Des Bons et Des Obligations Assimilables du Trésor
But de l'émission	La présente émission De Bons et d'Obligations Assimilables du Trésor dans tous les pays membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) vise à mobiliser l'épargne des personnes physiques et morales en vue d'assurer la couverture des besoins de financement du budget de l'Etat du Burkina
Emetteur	L'Etat du Burkina à travers le Trésor public, sous la responsabilité du Ministère de l'Economie et des Finances.
Forme des titres	Les titres sont dématérialisés et tenus en compte courant dans les livres du Dépositaire Central du Marché des Titres Publics par adjudication qu'est la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).
Procédure d'émission	Adjudication ouverte
Montant mis en adjudication	35 000 millions de FCFA
Valeur nominale unitaire	1 000 000 F CFA pour les Bons et 10 000 F CFA pour les Obligations
Maturité	Titres 1 : 364 jours Titres 2 : 3 ans Titres 3 : 5 ans Titres 4 : 7 ans
Echéance	Titres 1 : 25 mars 2026 Titres 2 : 27 mars 2028 Titres 3 : 27 mars 2030 Titres 4 : 27 mars 2032
Taux d'intérêt	Titres 1 : Multiples Titres 2 : 6,00% Titres 3 : 6,20% Titres 4 : 6,40%
Modalités de soumission	Les soumissions sont faites à Prix multiples pour les Obligations et à Taux multiples pour les Bons
Remboursement du capital	Pour les Obligations, le remboursement du capital interviendra à la date d'échéance Pour les Bons, le remboursement du capital interviendra le premier jour ouvré suivant la date d'échéance

## TERMES ET CONDITIONS BONS ET OBLIGATIONS ASSIMILABLES DU TRÉSOR DU BURKINA

<p><b>Paiement des intérêts</b></p>	<p>Pour les Obligations, le paiement des intérêts se fera annuellement sur la base du taux d'intérêt fixé et ce, dès la fin de la première année. Pour les Bons, les intérêts sont payables d'avance et précomptés sur sa valeur nominale.</p>
<p><b>Organisation matérielle</b></p>	<p>UMOA-Titres assure l'organisation matérielle de l'émission, en coordination avec la BCEAO.</p>
<p><b>Sûreté des remboursements</b></p>	<p>Les Bons et Les Obligations Assimilables du Trésor sont émis par le Trésor Public du Burkina et bénéficient de la garantie souveraine de l'Etat.</p>
<p><b>Dépôt des soumissions</b></p>	<p>Les soumissions se feront de manière dématérialisée via l'application SAGETIL - UMOA le mercredi 26 mars 2025 à partir de 9 heures 00 minutes, TU.</p>
<p><b>Date et heure limite de dépôt des offres</b></p>	<p>Le mercredi 26 mars 2025 à 10 heures 30 minutes, TU.</p>
<p><b>Date de dépouillement des offres</b></p>	<p>Le mercredi 26 mars 2025</p>
<p><b>Date de valeur des titres</b></p>	<p>Le jeudi 27 mars 2025</p>
<p><b>Modalités de souscription des titres</b></p>	<p>L'accès au marché primaire est réservé aux intermédiaires agréés qui disposent de comptes auprès de la BCEAO que sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les établissements de crédit</li> <li>- les organismes financiers régionaux ;</li> <li>- les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) ;</li> <li>- les Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT).</li> </ul> <p>Les autres investisseurs peuvent soumissionner au travers de ces intermédiaires agréés. Le montant par souscription ne peut dépasser 60% du montant mis en adjudication.</p>
<p><b>Assimilations ultérieures</b></p>	<p>Au cas où l'Émetteur émettrait ultérieurement de nouveaux titres jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, il pourra, sans requérir le consentement des porteurs et à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.</p>
<p><b>Refinancement aux guichets de la BCEAO</b></p>	<p>Les Bons et Les Obligations Assimilables du Trésor sont admissibles au refinancement de la Banque Centrale dans les conditions fixées par le Comité de Politique Monétaire et sont négociables sur le marché secondaire conformément au règlement N°06/2013/CM/UEMOA du 23 juin 2013.</p>
<p><b>Fiscalité des titres</b></p>	<p>Les revenus perçus sur les Bons et les Obligations Assimilables du Trésor sont exonérés d'impôts pour les investisseurs résidant au Burkina. Les non-résidents sont</p>

## TERMES ET CONDITIONS BONS ET OBLIGATIONS ASSIMILABLES DU TRÉSOR DU BURKINA

soumis à la fiscalité applicable sur le territoire du pays de résidence.

Rachat ou échange de titres

L'Etat émetteur s'autorise pendant toute la durée de vie des titres à procéder à leur échange ou rachat sur le marché.

## Tableaux d'amortissement indicatif

OAT-7 ans - 6,40%				
Date	Encours	Intérêts	Amortissement	Service
27.mars.26	10 000	640	0	640
27.mars.27	10 000	640	0	640
27.mars.28	10 000	640	0	640
27.mars.29	10 000	640	0	640
27.mars.30	10 000	640	0	640
27.mars.31	10 000	640	0	640
27.mars.32	0	640	10 000	10 640
<b>Total</b>		<b>4 480</b>	<b>10 000</b>	<b>14 480</b>

OAT-5 ans - 6,20%				
Date	Encours	Intérêts	Amortissement	Service
27.mars.26	10 000	620	0	620
27.mars.27	10 000	620	0	620
27.mars.28	10 000	620	0	620
27.mars.29	10 000	620	0	620
27.mars.30	0	620	10 000	10 620
<b>Total</b>		<b>3 100</b>	<b>10 000</b>	<b>13 100</b>

OAT-3 ans - 6,00%				
Date	Encours	Intérêts	Amortissement	Service
27.mars.26	10 000	600	0	600
27.mars.27	10 000	600	0	600
27.mars.28	0	600	10 000	10 600
<b>Total</b>		<b>1 800</b>	<b>10 000</b>	<b>11 800</b>

BAT-364 jours				
Date	Encours	Intérêts	Amortissement	Service
27.mars.25	1 000 000	Intérêts Précomptés	0	0
26.mars.26	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000
<b>Total</b>		<b>Intérêts Précomptés</b>	<b>1 000 000</b>	

## ADRESSE DES DIRECTIONS NATIONALES DE LA BCEAO ET DE UMOA-TITRE

---

### BENIN

COTONOU  
Avenue Jean-Paul II  
B.P. 325 RP  
Téléphone : (229) 31-24 66 – 31 37 82  
Télex : 5211 BCEAO COTONOU  
Téléfax : (229) 31 24 65

### MALI

BAMAKO  
Boulevard du 22 octobre 1946  
B.P. 206  
Téléphone : (223) 222 2541 et 222 54 06  
Télex : BCEAO 2574 MJ  
Téléfax : (223) 222 47 86

### BURKINA

OUAGADOUGOU  
Avenue Gamal Abdel Nasser  
B.P 356  
Téléphone : (226)25306015/(226)25490500  
Télex : BCEAO 5205 BF  
Téléfax : (226) 25 31 01 22

### NIGER

NIAMEY  
Rue de l'Uranium  
B.P. 487  
Téléphone : (227)72 33 30/ 40  
Télex : BCEAO 5218 NI  
Téléfax : (227) 73 47 43

### COTE D'IVOIRE

ABIDJAN  
Angle Boulevard Botreau-Roussel et Avenue  
Delafosse  
BP 1769 ABIDJAN 01  
Téléphone : (225) 20 20 84 00 ; 20 20 85 00  
Télex : BC ABJ CI 23474. 23761. 22601  
Téléfax : (225) 20 22 28 52 & 20 22 00 40

### SENEGAL

DAKAR  
Boulevard du Général de Gaulle x Angle Triangle  
Sud  
B.P. 3159  
Téléphone : (221) 889 45 45 ; 823 53 84  
Télex : 21839 BCEAO SG  
Téléfax : (221) 823 57 57

### GUINEE BISSAU

BISSAU  
Avenue Amilcar CABRAL  
B.P. 38  
Téléphone : (245) 21 55 48 – 21 41 73  
Télex : 289 BCGB1  
Téléfax : (245) 20 13 05 / 20 13 21

### TOGO

LOME  
Rue Abdoulaye FADIGA  
BP 120  
Téléphone : (228) 221 53 84  
Télex : 5216 BCEAO TO  
Téléfax : (228) 221 76 02

---

### UMOA-TITRES

**Adresse** : Bld. Général De Gaulle  
BP : 4709 RP Dakar -Sénégal  
**Tél.** : (221) 33 849 28 28  
**E-mail** : [umoatitres@umoatitres.org](mailto:umoatitres@umoatitres.org)  
**Site web** : [www.umoatitres.org](http://www.umoatitres.org)